# La cérémonie du 11 Novembre

# Ce que dit la circulaire ministérielle

(…) C'est pourquoi à compter de la rentrée 2026, une cérémonie commémorative annuelle d'hommage à tous les « Morts pour la France » est instituée dans chaque école élémentaire, collège et lycée, publics ou privés sous contrat, y compris au sein du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Cette cérémonie se tient, au choix de l'établissement, **dans les quatre jours précédant ou suivant le 11 novembre**, date consacrée par la loi comme Journée nationale de commémoration de la victoire et de la Paix et d'hommage à l'ensemble des « Morts pour la France », civils et militaires. Elle concerne l'ensemble des élèves à partir du CM1 et se tient dans l'enceinte de l'établissement.

La directrice ou le directeur d'école, **la cheffe ou le chef d'établissement, est responsable de l'organisation de ce temps commémoratif**. Celui-ci s'inscrit dans un travail pédagogique cohérent avec les enseignements et éducations transversales, notamment l'enseignement moral et civique, l'histoire-géographie, l'éducation artistique et culturelle. Il associe activement les élèves et s'appuie, lorsqu'ils existent, sur les éléments mémoriels déjà présents au sein de l'établissement : stèles, plaques commémoratives, dénominations symboliques. À défaut, une réflexion peut être engagée pour développer des supports adaptés, en favorisant les partenariats entre établissements et notamment entre les voies générale et technologique et la voie professionnelle.

Pour préparer et **conduire la cérémonie**, la directrice ou le directeur d'école, la cheffe ou le chef d'établissement, **peut mobiliser** des enseignants et relais d'établissement investis dans les domaines de la mémoire, de la citoyenneté, de l'éducation artistique et culturelle ainsi que de l'éducation à la défense. Il peut également solliciter les **autres référents** et personnes-ressources identifiés aux niveaux académique et départemental, parmi lesquelles le **délégué militaire départemental (DMD).** Il peut enfin faire appel aux **personnels volontaires, notamment aux réservistes opérationnels ou citoyens**. À l'initiative de la directrice ou du directeur d'école, de la cheffe ou du chef d'établissement, les **associations du monde combattant et les élus locaux**, en particulier le correspondant défense de la commune, peuvent être invités à s'associer à cette démarche dans un cadre adapté aux objectifs définis par la communauté éducative.

Afin d'accompagner les équipes pédagogiques dans l'organisation de cette cérémonie, **un guide explicatif est mis à disposition sur Éduscol** à compter du 1er septembre 2026.

**Ce que dit le SNES FSU :**

**Ce n'est pas aux enseignants que revient la charge de cette manifestation sauf volontariat.**

# La cérémonie

# (préconisation du guide)

**Ce que dit le SNES FSU :**

**Seule notre participation à l'encadrement d'une classe peut-être requise durant le temps de notre service. La grève peut permettre de ne pas s'associer à ce temps.**

## 1. Le temps d'installation, d'accueil et d'introduction

La cheffe ou le chef d'établissement, la directrice ou le directeur d'école rassemble les élèves et les éventuels partenaires avec l'appui des professeurs dans des espaces prévus pour les classes. Elle ou il préside la cérémonie et peut nommer un maître de cérémonie parmi les professeurs ou les élèves s'il le souhaite pour en faciliter l'organisation pratique. Un mot d'introduction court permet l'accueil de tous, le rappel de l'événement commémoré (« pourquoi sommes-nous ici ? ») et le déroulé succinct. Le texte du ministre de l'Éducation nationale, qui sera chaque année mis à disposition sur Éduscol, peut être lu à cet instant.

## 2. Présentation et valorisation des engagements et projets des élèves dans les champs mémoriels et citoyens

- Il peut s'agir d'une présentation des projets passés ou en cours, menés dans le cadre des concours scolaires comme le Concours national de la résistance et de la déportation (CNRD), le Concours des petits artistes de la mémoire, le concours Bulles de mémoire mais aussi tout projet en lien avec la transmission de la mémoire : rencontre avec un témoin, visite d'un lieu, projet en rapport avec l'histoire locale ou celle de l'établissement.

## 3. Un temps particulier de recueillement, suivi de la Marseillaise

Il comprend l'annonce « Aux morts », suivi d'une minute de silence et la Marseillaise. Préalablement, un dépôt de gerbes ou d'objets symboliques par les élèves (devant une plaque, une stèle, ou un espace prévu) ainsi que l'appel des morts (lecture des noms d'anciens élèves ou professeurs, figures locales ou autres personnalités choisies parmi les « Morts pour la France ») peut compléter l'hommage. Quel que soit le déroulé choisi, l'ensemble de ces gestes doit être précédé d'une explicitation de leur sens, en particulier pour les plus jeunes élèves.

## 4. Clôture de la cérémonie

Après la Marseillaise, la cheffe ou le chef d'établissement, la directrice ou le directeur d'école remercie les participants et annonce les éventuelles suites immédiates de la cérémonie (poursuite des projets pédagogiques, etc.).

# Quelques questions issues de la FAQ

## Pourquoi organiser une cérémonie commémorative dans les écoles et établissements d'enseignement scolaire ?

- Alors que la présence des jeunes aux cérémonies commémoratives est souvent inégale, il est important de permettre aux élèves de faire l'expérience de l'unité de la communauté nationale autour de son histoire, des principes et valeurs qu'elle défend, et de ceux qui se sont battus pour les défendre, au péril et souvent au prix de leur vie. La commémoration du 11 novembre, devenue journée nationale de la victoire et de la Paix – hommage à tous les morts pour la France constitue une occasion de transmission de cet héritage républicain.
- La participation à une cérémonie commémorative contribue à renforcer la cohésion nationale dans un contexte marqué par l'instabilité de l'environnement international et de nouvelles formes de conflictualité qui ciblent l'unité du corps social.

## Qui peut prendre la parole durant le temps de la cérémonie ?

Comme indiqué dans la FAQ du Guide (p.16), les prises de parole doivent être limitées en nombre et en durée. Elles sont le fait du directeur d'école, du chef d'établissement, des personnels enseignants ou/et des élèves. Aucune autre prise de parole extérieure n'est autorisée durant le temps de la cérémonie.

## Doit-on impérativement chanter la Marseillaise ?

La circulaire institue une cérémonie commémorative, dans un cadre scolaire, de l'armistice du 11 novembre, journée nationale de la victoire et de la paix, hommage à tous les « Morts pour la France ». Elle se réfère à ce titre à un hommage public répondant à un cérémonial précis qui inclut l'hymne national. Le guide en propose donc un exemple de déroulé qui s'inspire de ce protocole républicain intégrant la Marseillaise.

Une cérémonie commémorative comporte par définition un temps solennel d'hommage qui peut prendre plusieurs formes. Pour autant, chanter l'hymne national dans une cérémonie d'hommage à tous les morts pour la France apparaît comme particulièrement pertinent. Ce chant permet d'incarner pour et avec les élèves un symbole de la République, d'en faire comprendre l'histoire et en quoi il est porteur d'union et de cohésion.

## Peut-on réunir uniquement des élèves ambassadeurs de chaque classe ?

L'organisation de la cérémonie en établissement scolaire a pour objectif de faire vivre à tous les élèves un temps commun participant à la construction et à la transmission d'une culture commune nourrie de l'histoire des conflits contemporains. La dimension collective participe à la compréhension des responsabilités individuelles et collectives des citoyennes et citoyens du passé. Réunir des élèves ambassadeurs de chaque classe restreindrait cette perception du collectif.

# Les analyses du SNES FSU sur « la militarisation de la jeunesse » (article du 02 avril 2026)



## Militarisation de l'éducation en marche

# ENGAGEMENT ET ARMÉE, LA JEUNESSE DANS LE COLLIMATEUR

Ex-SNU, classes défense, nouveau service militaire volontaire, la militarisation de l'éducation est en marche.



### ARMÉE ET JEUNESSE : LE GRAND MALENTENDU

Bénédicte Chéron publie en février 2026 un ouvrage qui revient sur les représentations nostalgiques et faussées du service militaire obligatoire qu'a connu la France jusqu'en 1996 : *Mobiliser. Rétablir le service militaire : le grand malentendu* (Éds du Rocher). C'est seulement à partir des années 1980 que le rôle du service militaire pour la « cohésion » de la nation (discours que l'on a retrouvé à propos du SNU) a commencé à être mis en avant, c'est-à-dire au moment où ni les spécialistes de la chose militaire ni l'opinion publique ne voyaient plus l'utilité de cette obligation en matière de défense nationale. Dès lors, explique Bénédicte Chéron, *« les armées deviennent un prestataire de service pour les crises de la jeunesse et endossent toutes les inquiétudes du temps »* : les moments de tension sociale et politique s'accompagnent du retour de projets plaçant les armées au cœur de *« dispositifs socio-éducatifs »* visant à *« l'intégration »* de la jeunesse. Par exemple, après les attentats de 2015, François Hollande met en place le Service militaire volontaire (SMV), adaptation du SMA (Service militaire adapté) qui existe dans les outre-mer depuis 1961. Emmanuel Macron poursuit avec le SNU.

« NOTRE JEUNESSE A SOIF D'ENGAGEMENT » a déclaré le Président de la République dans un discours sur le nouveau service national militaire, le 27 novembre dernier. *« Osez vous engager ! »*, ajoute la ministre des Armées pour lancer la campagne de recrutement de volontaires pour un service de dix mois sous les drapeaux. Le ton est donné : il faut donner l'envie d'armée.



#### S'ENGAGER, C'EST SERVIR EN UNIFORME ?

Dès l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron en 2017 et de son ministre de l'Éducation emblématique Jean-Michel Blanquer, la mise en place d'un Service national universel (SNU), singeant le service militaire, a pris le pas sur tout

En dehors du temps scolaire, les dispositifs que le gouvernement présente à la jeunesse pour *« vivre ses premières expériences d'engagement »* consistent à rejoindre les *« cadets »* d'un corps en uniforme (armée, armée de l'air, gendarmerie, sapeurs-pompier, sécurité civile).

#### ACCULTURER À LA DÉFENSE

Dans le guide *Acculturer les jeunes à la défense*, le ministère de l'Éducation nationale décline les différents dispositifs d'inspiration militaire : *« découverte des métiers »* en lien avec la défense en cycle 4 pour 300 000 élèves, séquences d'observation en milieu professionnel pour 6 000 jeunes par an en Troisième, pour 4 000 à 10 000 en Seconde, classes de défense et de sécurité

l'apanage de la France car cela rejoint d'autres politiques publiques en Europe où de nombreux pays réactivent un service militaire et associent les établissements scolaires à sa promotion. Récemment, le ministre belge de la Défense a directement adressé un courrier aux lycéen·nes pour promouvoir un engagement volontaire, suscitant un vif rejet chez les parents d'élèves et les enseignant·es. Depuis l'arrivée d'Orban au pouvoir, le système éducatif hongrois constitue cependant l'exemple le plus spectaculaire de militarisation de l'enseignement dans l'Union Européenne. Il développe officiellement un enseignement militaire et patriotique dans les programmes scolaires. Il accorde des bonus conséquents pour l'accès à l'enseignement supérieur aux jeunes qui s'engageraient dans des stages de formation militaire durant leur scolarité.

### L'ÉCOLE DEVIENT L'UN DES ROUAGES DE LA MÉCANIQUE DU RECRUTEMENT

maîtriser la jeunesse par le management entrepreneurial et la discipline militaire, de normer les comportements et les parcours scolaires. Le SNES-FSU défend une vision ambitieuse de la démocratie scolaire avec le droit pour les lycéen·nes de s'organiser et de revendiquer sans avoir à subir de répression.

#### LA JEUNESSE EST UNE PRIORITÉ.

Pour le SNES-FSU les politiques de jeunesse doivent permettre à chacun·e de construire son autonomie intellectuelle, sociale, personnelle pour être pleinement acteur et actrice d'une société démocratique. La cohésion sociale ne s'obtient pas par la contrainte en mettant les jeunes au garde-à-vous. ✦

Claire Guéville, Amélie Hart, Clarisse Macé